

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 8 (1887)
Heft: 12

Artikel: La guerre au trafic des spiritueux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'Ogôoué. Quant à l'exploration destinée à préparer l'établissement définitif d'une mission, l'homme qui devra la diriger n'est pas encore trouvé.

M. de Brazza vient de rentrer à Libreville, de retour d'une tournée au Congo : il était accompagné de jeunes indigènes qui vont suivre les cours de l'école organisée au chef-lieu de l'établissement français du Gabon.

Une Société s'est formée à Liverpool en vue de développer la manufacture et l'exploitation de l'indigo d'Afrique. La plante qui produit l'indigo croît à profusion le long des côtes occidentales d'Afrique, elle est même supérieure à la plante de l'Inde qui demande toutes sortes de soins, tandis que celle d'Afrique croît sans culture, et fournit un rendement supérieur de matière tinctoriale.

L'expédition scientifique allemande est arrivée au Cameroun; elle ne devait pas s'arrêter à la côte, mais se rendre immédiatement à Batanga. Le Dr Zintgraff établira une station plus au nord, afin d'essayer de pénétrer dans cette direction jusqu'au Bénoué et de réaliser ainsi le projet de Flegel.

Le *Moniteur de l'Algérie* annonce qu'une Compagnie allemande se propose d'établir sur le littoral du Maroc une série d'établissements destinés spécialement au commerce des céréales. En même temps la Compagnie solliciterait quelques concessions de terrains dans le Gharb pour y faire des essais de culture. Une grande Compagnie de navigation de Hambourg serait intéressée au succès de ce projet. Le centre de l'exploitation serait placé à Casablanca.

LA GUERRE AU TRAFIC DES SPIRITUEUX

A mesure que les effets désastreux produits, en Afrique, par l'importation des spiritueux des pays qui prétendent y porter les bienfaits de la civilisation sont mieux constatés, on voit se former, dans quelques-uns de ces pays, et en Afrique même, des groupes de philanthropes qui cherchent à agir sur l'opinion publique et sur les gouvernements, pour empêcher l'extension du mal que la Conférence africaine de Berlin n'a pas su ou voulu prévenir. Nous avons mentionné l'année dernière (voy. t. VII, p. 76-78) les démarches de la Société des missions de Bâle, celles de la Conférence des délégués de toutes les Sociétés missionnaires allemandes réunies à Brême, et celles des Sociétés de missions protestantes anglaises, pour empêcher que les indigènes africains ne soient ruinés matériellement et moralement par les boissons enivrantes. Nous ignorons les résultats obtenus soit auprès du Foreign Office, soit auprès du gouvernement impérial de Berlin; mais plusieurs des organes de l'opinion publique ont répondu à l'invitation qui leur avait été adressée, de mettre sur la conscience de tous les conséquences déplorables d'une

négligence dans l'emploi de mesures préservatrices, avant que le mal soit devenu tel qu'on ne puisse plus y apporter aucun remède. De nombreux meetings se sont tenus dans les principales villes de l'Angleterre, et les voix les plus autorisées s'y sont fait entendre pour dénoncer les progrès du mal, indiquer ce qui a été fait récemment pour lui opposer une digue, et ce qui pourrait être fait pour que la lutte contre ce fléau fût plus efficace.

Un Comité, composé de représentants de différentes Sociétés missionnaires travaillant en Afrique, a publié un mémoire : *The Liquor Traffic and Native Races*, pour renseigner le public et provoquer une action commune contre ce trafic avec les indigènes. Une grande assemblée, présidée par l'évêque de Londres, a eu lieu en avril dernier à Saint-James Hall, et l'on y a adopté à l'unanimité des résolutions condamnant ce commerce, ainsi que la protection et l'encouragement que le gouvernement y donne au détriment des sujets anglais indigènes, dans les colonies et dépendances de l'empire britannique et dans les États indigènes indépendants. Une commission nombreuse a été nommée pour continuer à s'occuper avec persévérance de cette question. Cette réunion fut suivie d'un meeting de membres de la Chambre des Communes, qui, presque tous, se déclarèrent disposés à prêter leur concours à la commission susnommée. Des assemblées se sont tenues également à Manchester et à Cambridge ; des résolutions analogues à celles votées à Londres y ont été adoptées, et des comités y ont été constitués, pour concourir à la même œuvre. La presse lui prête son appui. Les archevêques de l'Église anglicane, quelques-uns des évêques, des hommes comme le professeur Westcott, de Cambridge, le chanoine Farrar, de Westminster, d'autres ecclésiastiques de diverses dénominations, des laïques influents, se sont enrôlés dans cette croisade. Qu'il nous soit permis de faire entendre ici les voix de quelques-uns de ceux qui ont plaidé la cause des indigènes et signalé le mal dont ils sont les victimes sur presque tous les points de l'Afrique.

Dans une réunion, tenue le 30 mars de cette année à Prince's Hall, M. W.-S. Caine, membre du Parlement, dénonçait en ces termes les ravages faits en Égypte par les spiritueux fournis aux troupes anglaises : « Les natifs, en Égypte, se démoralisent. La boisson y existait certainement avant notre arrivée, mais elle a considérablement augmenté depuis que nous sommes dans le pays. Les 20,000 hommes que nous y avons envoyés ont donné une grande impulsion au trafic des boissons. Presque tous les grands établissements publics en Égypte por-

tent des enseignes anglaises. Non seulement ils vendent des liqueurs, mais chacun d'eux est un centre de vices et d'iniquités de la pire espèce. Partout où notre armée a pénétré le long du Nil, le commerce des spiritueux l'a suivie ; lorsqu'elle a quitté les stations où les établissement publics s'étaient créés, ceux-ci sont restés après le départ de nos troupes. Qui achète les liqueurs maintenant ? Les natifs, auxquels, je suis fâché de le dire, les soldats anglais ont appris à boire. L'influence démoralisante exercée par le soldat et par le touriste anglais sur les bourriquiers égyptiens est terrible. Partout où l'Anglais entre en contact avec les natifs, il les corrompt par les spiritueux. J'ai assisté à un meeting de tempérance de 300 à 400 personnes. Tous les orateurs étaient des indigènes ; les discours étaient faits en arabe, et presque tous dénonçaient les Anglais, les Levantins, les Européens et les chrétiens en particulier, comme ayant apporté en Égypte ce fléau de la boisson. Le khédive, soucieux du bien-être de son peuple, a vu avec peine l'augmentation du nombre des établissements publics au Caire et en Égypte, depuis l'occupation du pays par l'armée anglaise. Il voudrait pouvoir prohiber la vente des spiritueux ; sa religion le lui prescrit, mais il est impuissant. Il y a, dit-il, des capitulations ou conventions, conclues entre le gouvernement turc et d'autres puissances, pour la protection des commerçants européens, et, grâce à ces capitulations, ils doivent vendre ces spiritueux sans contrôle, et à des prix si modiques qu'avec des liqueurs importées de Hambourg, taxées d'un droit d'entrée de 9 %, on peut s'enivrer pour deux deniers et demi. Le fait le plus patent produit par les soi-disant réformateurs sociaux en Égypte, consiste en ce qu'un indigène qui commence à boire devient un ivrogne presque tout de suite, et rien ne peut le relever. » — Nous ne parlons pas des maux résultant pour l'armée anglaise de l'abus des liqueurs fortes, quoique M. Caine ait affirmé, sur le témoignage de plusieurs officiers qu'il avait vus en Égypte, que la vente des spiritueux y contribuait plus que toute autre cause à remplir les hôpitaux et à amener la mort.

De son côté, M. J. Thomson a exposé les résultats des observations qu'il a faites pendant les trois expéditions qu'il a dirigées dans l'Afrique orientale. « Sous le gouvernement éclairé du sultan de Zanzibar, » a-t-il dit, « toutes sortes d'obstacles ont été créés à l'extension du trafic des spiritueux. Défense était faite aux sujets de Saïd Bargasch d'en faire le commerce. Aussi, sur le continent personne n'osait séduire, par ces drogues pernicieuses, les natifs si faciles à induire en tentation. Après son voyage à la côte comme porteur, ou pour y vendre son ivoire,

l'Ou-Nyamouési retournait chez lui chargé de calicot ou d'autres marchandises utiles, rapportant à son foyer quelque histoire nouvelle sur les merveilles qu'il avait vues parmi les blancs ou les Arabes. A son retour chaque porteur aidait ainsi à répandre le goût d'un vêtement plus décent, ou à inspirer à ses compatriotes des besoins plus relevés ou plus variés. A Zanzibar même, il en était autrement. Le sultan ne pouvait pas empêcher les ressortissants d'autres nations de faire le trafic des spiritueux, Les résultats n'en étaient que trop marqués dans la démoralisation des habitants. Le porteur souahéli, revenant d'une longue expédition sur le continent, s'abandonnait, comme récompense de ses peines, à une orgie, dans laquelle les gains d'une année disparaissaient en une semaine. De cette manière une race tout particulièrement apte à recevoir les influences de la civilisation était arrêtée sur le seuil du progrès, et des germes de ruine étaient répandus au milieu d'elle. Il en sera bientôt de même sur le continent, où le pouvoir du sultan, pour la suppression ou la répression du trafic des spiritueux, a été annulé, et où les trafiquants allemands et anglais, sous la bannière du commerce et de la civilisation, développeront bientôt, chez les malheureux natifs, le goût des spiritueux européens. On entendra prochainement parler d'un grand développement commercial dans ces régions, on y verra le gage de l'extension de la civilisation et des rapports avec les Européens, tandis que ceux qui sont au courant des faits vrais, y verront la ruine et la démoralisation rapide des natifs. »

Le témoignage de M. Moir, de l'African Lakes Trading Company, n'est pas moins positif. « J'ai vu, » dit-il, « des garçons et des filles employer tout leur salaire à acheter de ce poison, sur lequel les bénéfices de certaines maisons européennes sont de 700 %. »

Nous avons dit précédemment les efforts faits par les chefs ba-soutos, pour sauver de la ruine leur tribu menacée par l'eau-de-vie introduite au Le-Souto à la suite de l'armée anglaise, lors de la dernière guerre, et les réclamations de certaines tribus indigènes, contre la loi coloniale autorisant la vente des spiritueux aux conseillers des chefs. Une commission a été nommée par le parlement colonial pour s'occuper de la question du trafic des liqueurs. En attendant, l'opinion des indigènes se manifeste dans des meetings spéciaux. Dans l'un de ceux-ci, tenu à King William's Town le 1^{er} juin, M. Ch. Brownlee donna aux chefs et notables réunis, l'assurance que, s'ils en appelaient au gouvernement, leur voix ne serait pas méconnue. Là-dessus, Seyise, fils ainé du dernier chef cafre Siwani, déclara que « ce que les indigènes demandaient

c'est que les spiritueux fussent éloignés, afin que ceux qui n'y étaient pas encore adonnés ne fussent pas détruits. Beaucoup de sujets de mon père, » ajouta-t-il, « sont devenus ivrognes quand le poste militaire de Tamacha a été créé et qu'une autorisation de vendre des liqueurs fortes a été accordée. La principale des femmes de Siwani ayant contracté l'habitude de boire a dû être renvoyée chez elle dans le Tembouland; deux des membres les plus influents de la tribu de mon père sont morts par suite des effets de l'eau-de-vie. » Aussi demanda-t-il avec instances que le gouvernement restreignît la vente, ou du moins qu'il éloignât les débits de boissons des endroits habités par les indigènes. Nxanga, de la tribu des Jan Tshatshu, fit remarquer que s'il n'y avait pas de cantines, les natifs vivraient heureux et qu'ils auraient de l'argent pour payer leurs taxes. D'après le *Cape Mercury*, les Cafres étaient en grande majorité dans ce meeting.

C'est un fait constaté, que les Cafres et les Hottentots, forts et prospères au commencement de ce siècle, sont maintenant décimés, dégradés, et périssent par la boisson. Le Dr Clark a vu, sur la côte sud de l'Afrique, des marchands vendre une bouteille de gin pour six deniers, et des milliers de jeunes filles ivres autour des wagons des trafiquants. Sir Charles Warren, chargé d'établir le protectorat britannique sur le Be-Chuanaland, à l'ouest de la république sud-africaine, a reconnu que les maux causés aux indigènes par les spiritueux proviennent des lois anglaises elles-mêmes. « Rappelons-nous, » disait-il dans un meeting tenu à Londres, au mois d'avril dernier, « que nos lois, quelque civilisatrices qu'elles soient chez nous, sont barbares pour les indigènes, en ce qu'elles ne leur permettent pas de se garantir contre l'importation des liqueurs fortes. Quel a été le résultat de l'expédition entreprise en 1885 au secours de Montsiva et de sa tribu? On pourrait supposer que le chef et son peuple ont reçu la protection qui leur était due. Mais qu'est-il arrivé? Leurs lois n'autorisaient pas la vente des spiritueux; par nos lois nous les avons obligés à les recevoir. C'est avec raison que l'on a dit que nous y avons introduit d'une main la Bible, de l'autre la bouteille d'eau-de-vie. Les missionnaires ont fait une bonne œuvre, mais nous, nous avons détruit ce qu'ils ont fait. Sans aucun doute, le sang de milliers d'indigènes crie vengeance au ciel contre nous, et si nous ne nous efforçons pas de tout notre pouvoir de réparer le mal que nous avons fait, et d'aider aux natifs à résister à l'influence de cette législation, pour se protéger eux-mêmes, nous, comme nation, à en juger par toutes les expériences passées, nous sommes condamnés. »

Le témoignage de Sir Ch. Warren est confirmé par celui de M. J. Mackensie, chargé primitivement d'établir le protectorat susmentionné. Dans son récent ouvrage : *Austral Africa : Losing it or Ruling it*, il désapprouve les politiciens du Cap pour l'abolition des taxes sur la vente des spiritueux dans la Colonie, et, quant au Be-Chuanaland, il l'estime heureux de dépendre non du Parlement du Cap mais du gouvernement de la reine. « La question qui se pose est celle-ci, » dit-il : « Le Be-Chuanaland doit-il être inondé de spiritueux contre le vœu des chefs et des indigènes? Cette question doit être résolue en Angleterre et en Écosse par les amis de la justice qui ont à cœur la vraie prospérité de l'Afrique. »

En signalant le fait que, jusqu'ici, le gouvernement de l'empire allemand n'a pas pris en considération les pétitions des Sociétés de mission au sujet de la vente de l'eau-de-vie dans les colonies africaines allemandes, le journal des Missions rhénanes nous apprend que, d'après la convention conclue entre le gouvernement impérial et la France, le droit d'entrée de quatre francs pour un litre de rhum semble n'avoir eu en vue que les intérêts des trafiquants d'eau-de-vie, ce qui risque de compromettre non seulement le travail des missionnaires, mais tout l'avenir de la colonie allemande de l'Afrique australe occidentale.

Le tableau que J. Thomson, a fait, à l'assemblée de Manchester, des effets du trafic des spiritueux par les Européens à la côte occidentale d'Afrique, est encore plus navrant que celui que nous avons donné plus haut pour l'Afrique orientale. « Si la traite a cessé, » a-t-il dit, « le commerce de l'eau-de-vie est une actualité effrayante, et je ne sais pas lequel des deux trafics est le pire. Dans le premier, beaucoup d'hommes étaient tués, c'est vrai, mais le second ruine un nombre d'âmes encore plus grand. Dès l'instant où le voyageur quitte Liverpool, il se trouve enveloppé d'une atmosphère empoisonnée par les spiritueux, qui envahit tous les coins et recoins du steamer sur lequel il a pris passage. Il voit l'eau-de-vie et le rhum sortir des vastes flancs du navire, par milliers de caisses, dans tous les ports, et cherche en vain une balle de coton de Manchester. A la côte, il ne voit que des magasins de marchands exclusivement occupés de la vente de ces drogues pernicieuses. Il s'aperçoit bien vite que l'eau-de-vie est presque la seule matière d'échange avec les natifs, qui la transportent à l'intérieur pour l'y répandre sur un territoire d'une immense étendue. C'est la monnaie dont les Kroumens et les ouvriers des factoreries sont payés, pour leurs services d'un semestre ou d'une année. Il s'enquiert et constate que les revenus des divers

établissements proviennent en grande partie de la même source. Il découvre que l'eau-de-vie est au fond de tout, que c'est sur elle que se base en majeure partie la prospérité de la plupart des trafiquants blancs, et que repose celle des finances coloniales. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que c'est aussi la cause de la dégradation de la grande masse des habitants. La ligne de côte africaine dotée d'établissements, de stations, de factoreries européennes, devrait être pleine de promesses d'un avenir brillant; mais, à mon avis, elle n'est qu'une zone semée de germes de mort, se développant de la rive vers l'intérieur, et menaçant de transformer tout le continent en un cloaque, aussi abominable que celui que la traite y avait créé. Le commerce de gin est un scandale; il est énorme; la soif des spiritueux croît dans des proportions telles que tout désir de quelque chose de meilleur s'éteint; et, à notre honte, nous sommes toujours prêts à en fournir à ses victimes pour les précipiter dans un abîme de dépravation. »

Dans son volume sur *Abbeokouta*, Richard Burton exprime une pensée analogue à celle de J. Thomson: « Si la traite renaissait avec toutes ses horreurs, et que l'Afrique fût délivrée des blancs, en même temps que de la poudre et du rhum qu'ils y ont introduits, l'Afrique gagnerait au change. » — Le Rev. Hugh Goldie, qui a été missionnaire au Vieux-Calabar pendant quarante ans, a constaté que partout les missionnaires sont précédés par les bouteilles de gin, et que la moitié des frais de la mission, en argent et en vies d'hommes, peut être mise au compte du trafic des spiritueux. Aussi longtemps que celui-ci continuera sur la même échelle, la mission ne peut espérer aucun succès notable.

Dans l'assemblée de Manchester, mentionnée ci-dessus, M. James Johnson, pasteur indigène, et membre du Conseil législatif de Lagos, comparant l'œuvre de l'affranchissement des esclaves avec celle qu'il y a à accomplir aujourd'hui, a présenté cette dernière comme plus importante et plus difficile que la précédente. Celle du passé devait affranchir les noirs des mains des traitants; aujourd'hui il faut délivrer l'esprit, le corps et l'âme de la tyrannie des grands trafiquants européens. L'Afrique, avec ses deux cents millions d'habitants, est à la merci des marchands qui l'inondent de leurs spiritueux. L'Europe exporte annuellement pour Lagos 1,231,302 gallons¹ de spiritueux, dont 1,205,160 sont du rhum et du gin de traite. Or Lagos, pour une population de 37,000 habitants, a cinquante boutiques de trafiquants d'eau-de-vie. De Lagos

¹ Le gallon vaut 4 litres 54.

au Niger, sur une ligne de côte de 400 kilom., placée sous le protectorat britannique, la consommation annuelle des spiritueux est de six millions de gallons. Et quelle eau-de-vie ! La Conférence de Berlin a voulu favoriser l'extension du commerce, mais elle a refusé de restreindre le trafic des spiritueux. Or ceux-ci sont de telle nature, que jamais le trafiquant européen du plus bas étage ne voudrait en boire. Ils sont si mauvais que les peintres s'en servent au lieu de téribenthine. Telle espèce s'appelle la *mort* ; quiconque en boit, en souffre cruellement ; les autres sortes sont aussi dangereuses et destructrices, mais elles opèrent plus lentement. Pourquoi les relations avec l'Europe devraient-elles avoir pour conséquence la ruine de l'Afrique ? Les indigènes ont survécu à la traite, mais ils semblent ne pouvoir surmonter les maux terribles causés par la boisson.

Tous les meetings tenus en Angleterre, auxquels nous avons fait allusion, ont eu pour but d'agir sur la conscience du peuple anglais ; mais ses possessions n'occupent qu'un dixième de la côte d'Afrique, et sont coupées par les établissements de la France, de l'Allemagne et du Portugal. Il importe que les populations de ces États soient aussi invitées à agir de concert avec celles de l'Angleterre. Mais, en attendant, l'intervention immédiate du gouvernement britannique a été réclamée, ainsi que celle de tous les hommes qui sont intéressés commercialement ou autrement au bien-être des indigènes, pour faire cesser la démoralisation et la ruine que cause parmi eux le trafic des spiritueux.

En Angleterre, la presse prête son appui à ce mouvement de l'opinion publique ; les grands journaux, comme le *Times*, d'autres plus spécialement consacrés au relèvement moral des ivrognes comme l'*Alliance News*, ou à la cause africaine, comme l'*African Times*, se font les avocats des intérêts des indigènes. En France, la *Réforme judiciaire*, dans un compte rendu du mémoire de M. G. Moynier sur la *fondation de l'État indépendant du Congo*, se joint à l'auteur pour trouver regrettable que l'État du Congo ne se soit pas engagé à s'opposer à l'importation abusive des spiritueux en Afrique. Il mentionne l'appel que fait le mémoire au Roi des Belges, qui a jusqu'à présent si remarquablement poursuivi son œuvre de fondateur du nouvel État africain, puis il ajoute : « Léopold II, l'émancipateur du Congo, osera-t-il et pourra-t-il lutter contre ce trafic des grands spéculateurs européens ? Abolir l'esclavage d'une main, favoriser l'ivrognerie de l'autre, c'est abandonner une œuvre de dégradation pour une autre. Sera-ce là le résultat de la conférence de Berlin ? Espérons qu'on exaucera le vœu du philanthrope de Genève. »

En Allemagne, nous n'avons pas appris que, depuis les démarches faites par les Sociétés missionnaires de ce pays auprès du gouvernement de l'empire, il y ait eu aucune activité déployée pour réveiller la conscience publique, quoique ce soient les spiritueux allemands qui forment la part la plus considérable de l'importation en Afrique. A en juger par la lettre suivante, les négociants de Hambourg sont peu disposés à prêter leur concours à des mesures restrictives. A cet égard, M. le D^r C. Gutscham, secrétaire de la Chambre de commerce de Hambourg, en réponse à une demande d'un membre de la Church missionary Society, écrit ce qui suit : « La Chambre de commerce n'a pas eu l'occasion d'aborder la question du trafic des spiritueux en Afrique ; elle ignore également si, quelque part en Afrique, les spiritueux sont employés comme moyen d'échange avec les natifs. Les négociants de cette ville, intéressés dans le commerce africain, sont d'avis que des mesures prises pour limiter ce trafic seraient préjudiciables au développement du commerce avec ces contrées, et que l'importation des liqueurs, telle qu'elle a lieu maintenant, n'a aucun effet nuisible sur les indigènes. L'affirmation de leurs adversaires, que les spiritueux à bon marché importés en Afrique sont délétères par suite des ingrédients qu'ils contiennent, a été reconnue fausse, par une analyse officielle du rhum de traite, faite sur un échantillon envoyé par le gouverneur de Cameroun. »

Au Congrès international de tempérance qui a eu lieu à Zurich, au mois de septembre dernier, M. J. Grant Mills, délégué de la grande Commission anglaise pour prévenir la démoralisation des natifs par le trafic des spiritueux, a exposé l'œuvre que se propose actuellement cette Commission : à savoir, une enquête dans les pays dans l'administration desquels la responsabilité du gouvernement anglais est plus ou moins engagée, notamment l'Afrique austral et l'Afrique occidentale, puis dans ceux avec lesquels l'Angleterre entretient des relations commerciales, en particulier l'Afrique centrale, l'Afrique orientale et Madagascar. L'enquête devra porter sur ce qu'étaient les mœurs des indigènes, au point de vue des boissons enivrantes, avant l'époque où ils sont entrés en relations avec l'Angleterre et avec les commerçants anglais ; sur l'extension actuelle du trafic des spiritueux parmi eux, en distinguant les liqueurs fermentées et distillées importées de celles fabriquées dans le pays ; sur les résultats produits, au point de vue de l'état moral des indigènes, des progrès du christianisme, et de l'extinction des natifs ; sur les réclamations à adresser en faveur des indigènes. La Commission recherchera en même temps, dans quelle mesure le trafic des

spiritueux s'est ressenti de la législation, soit britannique, soit coloniale, soit étrangère, et dans quelle direction les remèdes doivent être cherchés par voie législative ; elle devra s'enquérir également des proportions dans lesquelles le commerce anglais et étranger est engagé dans le trafic des spiritueux ; des efforts faits sur quelques points, par des commerçants anglais, pour diminuer le mal, ou pour le faire cesser ; et des effets nuisibles produits par le trafic des liqueurs sur le commerce légitime. Enfin, elle devra préparer l'opinion publique, au dedans et au dehors, par des meetings, des publications, par la formation de comités, etc. Puis, quand l'enquête aura réuni des matériaux suffisants, la question sera portée devant une Commission spéciale de la Chambre des Lords, en vue d'obtenir une loi meilleure qui permette de restreindre le mal.

M. Grant Mills a proposé, en terminant, que les délégués des différents pays représentés au Congrès, de retour chez eux, s'occupassent de la formation de Comités nationaux semblables au Comité anglais, avec mission d'agir sur l'opinion publique, d'adresser des observations aux Chambres de commerce sur les effets du trafic des spiritueux sur le commerce légitime, et à leurs gouvernements respectifs, sur les conditions actuelles du commerce des liqueurs fortes parmi les races indigènes. Ces Comités nationaux formeraient une fédération, sous le nom de Comité international, pour prévenir la démoralisation des natifs par le trafic des spiritueux. Chacun de ces Comités nommerait un secrétaire, qui correspondrait avec le Comité anglais.

Nous n'avons pas de renseignements sur l'accueil fait à la proposition de M. Grant Mills. D'ailleurs nous ne croyons pas que, chez nous du moins, l'opinion publique soit suffisamment éclairée pour que la nomination d'un pareil Comité soit actuellement possible en Suisse. Mais nous sommes heureux de voir qu'en Angleterre un nombre considérable de personnes de toutes conditions, de toutes dénominations, de tous les partis politiques, sont unies dans le sentiment qu'il y a quelque chose à faire. La grande Commission compte dans son sein des représentants des sociétés de missions et de tempérance, des membres du Parlement, des philanthropes, et d'autres hommes d'opinions très diverses à beaucoup d'égards, n'ayant qu'un but, celui d'écartier la cause principale de la démoralisation des natifs.

Son œuvre sera difficile, car, d'après une lettre du secrétaire d'État pour les colonies, le gouvernement anglais s'occupe avant tout de la question des revenus, dans chaque pays placé sous son administration.

M. James Johnson ayant demandé, au nom des habitants de Lagos et des territoires environnants, la suppression du trafic du rhum et du gin dits de traite, Sir Henry Holland lui a fait répondre que la question lui paraît si difficile qu'il ne voit pas la possibilité, actuellement du moins, de rien faire à cet égard. Les revenus des possessions de l'Afrique occidentale dépendent en grande partie des droits prélevés sur l'importation des spiritueux, et le gouvernement n'est pas en position de faire le sacrifice des sommes ainsi fournies au fisc. En outre, il serait inutile de supprimer le trafic des liqueurs fortes, à moins que les autres puissances européennes qui ont des colonies sur la côte occidentale d'Afrique n'y consentissent de leur côté, l'importation française et allemande consistant essentiellement en spiritueux.

Sir Henry Holland craint qu'il ne soit pas possible d'arriver à un arrangement en ce sens. Jusqu'à ce qu'un accord soit intervenu, la suppression du trafic pour Lagos, aurait pour effet de faire refluer sur les colonies voisines, françaises et allemandes, le commerce des établissements anglais.

Mais, comme l'écrit de M. J. Johnson à l'*African Times*, le fait que d'autres gouvernements, possédant des colonies en Afrique, protègent et encouragent ce trafic dans leurs propres territoires adjacents à ceux de l'Angleterre, et la peur que la suppression dans les colonies anglaises ne se fasse au bénéfice des établissements étrangers, sans aucun profit pour l'Afrique, n'excusent pas le gouvernement britannique de le protéger et de l'encourager dans ses propres colonies. Il vaut mieux que l'Angleterre l'écarte d'abord, puis qu'elle emploie son influence sur les autres puissances européennes, intéressées à la conservation des indigènes dont la vie dépend d'une politique restrictive. Il faut que la voix de tout le pays se fasse entendre, que des pétitions arrivent de toutes parts au Colonial Office et à la Chambre de commerce pour demander la suppression d'un trafic plus cruel et plus criminel que la traite d'autrefois.

M. Johnson ne se borne pas à en appeler au ministère des colonies ; se rappelant le proverbe : « Aide-toi, le ciel t'aidera » il invite ses concitoyens de Lagos à manifester leur opinion sur ce sujet, en s'appuyant sur la recommandation du roi des Belges qui lui a écrit : « Seuls les courageux efforts de votre peuple pourront obtenir la coopération de tous ceux qui ont à cœur le bien-être futur de l'Afrique. » « Cessons, » leur dit-il, « dans nos affaires, d'avoir rien à démêler avec ce trafic. Que le crime de la ruine de l'Afrique, par amour du lucre, ne retombe que sur les étrangers qui persisteront à déshonorer le nom chrétien. Formez des

comités dans les villes de la Gambie, à Sierra-Léone, à Cape-Coast-Castle, à Accra, à Bonny, dans les autres villes du Niger, partout dans les territoires du protectorat britannique. Que les villes placées sous la protection d'autres gouvernements, fassent de même ; prenez en mains cette cause avec zèle et avec prière. »

Il nous semble difficile que les efforts réunis des noirs eux-mêmes et de leurs amis d'Angleterre ne finissent pas par avoir raison des répugnances du gouvernement britannique, à sacrifier des ressources budgétaires prélevées sur la santé physique et morale des indigènes ; et nous répéterons ce que nous disions, il y a déjà plusieurs mois, nous ne cesserons de réclamer contre le mal que fait aux natifs la liberté illimitée de l'importation des spiritueux dans les ports africains. Si les gouvernements particuliers ne veulent pas s'entendre, pour prendre les mesures que réclame la préservation des intérêts des indigènes, et pour régler par des conventions spéciales l'importation des liqueurs fortes dans leurs territoires respectifs, que l'Angleterre commence seule. A elle sera la gloire, comme elle a eu l'honneur d'ouvrir la voie pour l'abolition de la traite sur mer.

CORRESPONDANCE

Lettre de Tati, de M. A. Demaffey, ingénieur des mines.

Tati, 15 septembre 1887.

Cher Monsieur,

Je viens de passer quatre semaines à examiner la région aurifère comprise entre les rivières Shasha et Ramakabane. Elle est fort intéressante. J'aurais désiré faire aussi une excursion dans le nord, mais je suis obligé de retourner à Prétoria ; peut-être reviendrai-je au pays des Ma-Tébélé l'an prochain.

J'ai préparé quelques notes à votre intention. Je vous les adresserai de Prétoria, avec mon itinéraire. — Je suis venu par la route qui passe à Mangwato (Shoshong) ; mais comme l'eau est très rare en cette saison entre Mangwato et Tati, je prends pour le retour une autre route. Je descendrai la rivière Shasha, en suivant la rive droite, jusqu'au Limpopo, puis remonterai la rive gauche de ce fleuve jusqu'à la Matlabas-River. De là, je me dirigerai droit sur Prétoria, par la route que j'ai déjà parcourue.

J'aurais voulu passer par Marabastadt, mais on m'a dissuadé de prendre cette route parce que la tsétsé est en assez grand nombre entre le Limpopo et Marabastadt. Je vous adresse ces lignes par un courrier cafre qui fait, tous les quinze jours, le service entre Tati et Prétoria.

A. DEMAFFEY.